Communauté de Communes Roumois Seine en Normandie

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 juillet 2018

DÉLIBÉRATION

N°CC/DD/38-2018

Engagement d'une déclaration de projet sur la commune de Bourneville pour le projet SAS Dumesnil

Délégués :	
En exercice :.....	87
Présents :.....	61
Pouvoirs :.....	18
Votants :	79
Suffrages exprimés :..	79
Ont voté pour :.....	79
Ont voté contre :.....	00
Abstention :	00

L'an deux mille dix –huit, le cinq juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à la maison des associations à BOURG-ACHARD, sous la présidence de M. Benoît GATINET.

Étaient présents,
Emmanuel ALLIGIER, Jacques BINET, Dominique BOUCHER, Franck BUCHER, Hervé CAILLOUEL, Etienne CALLOUET, William CALMESNIL, Frédéric CARDON, Bernard CHRISTOPHE, Paulette DEMAEGDT, Jean-Pierre DENIS, Evelyne DESMARAIS, Michel DEZELLUS, Jacques DORLÉANS, Serge DUBOIS, Laurent DUCHATEAU, Daniel DUVAL, Myriam FERLIN, Benoît GATINET, Bruno GERMAIN, Joël GRAINVILLE, Jean-Marie GUENIER Didier GUERINOT, Abed KARNOUB, Marie Françoise JACQUES, Bernard LAMY, Michel LECLERC, Fernand LENOIR, Gérard LESUEUR, Patrick LIEVENS, Robert MAQUAIRE, Céline MAROUARD, Vincent MARTIN, Michel MASSON, José MAURICE, Dominique MEDAERTS, Nadine MESSE Alain MICHALOT, Rémy MORAINVILLE, Monique MOUILLIÈRE, Charly NOËL , André ODIENNE , Michaël ONO-DIT-BIOT, Didier PARIN, Bertrand PECOT, Patrick PERDRIX, Gwendoline PRESLES, Muriel QUENOT, Jean QUETIER, Lucien ROMAIN, Mary-Dominique ROUAS, Josette SIMON, Franck TAMION Alain TARDIF, Alain TESSIER , Jean-Marie THIEBAULT, Christine VAN DUFFEL, Philippe VANHEULE, Bernard VINCENT.

Étaient représentés par leur suppléant,
Francis GUERINOT représenté par Sylvie LAMBERT, Jacques BENOIST représenté par Françis BARROIS

Pouvoirs :
Didier LANNOY donne pouvoir à Benoît GATINET, Jean AUBOURG donne pouvoir à Vincent MARTIN, Éric DEZELLUS donne pouvoir à Bernard VINCENT, Ghislaine GRANDJEAN donne pouvoir à Philippe VANHEULE, Fabien ARTAUD donne pourvoir à André ODIENNE, Guy CHEMIN donne pouvoir à Mary Dominique ROUAS, Jérôme DEBUS donne pouvoir à Gérard LESUEUR, Gilbert DOUBET donne pouvoir à Christine VAN DUFFEL, Axelle LEGOURD donne pouvoir à Josette SIMON, Philippe MARIE donne pouvoir à Monique MOUILLIÈRE, Michel MATHÉ donne pouvoir à Céline MAROUARD, Guillaume QUESNEY donne pouvoir à Robert MAQUAIRE, Nathalie RICARD donne pouvoir à Bruno GERMAIN, Laurent RYCKAERT donne pouvoir à Michaël ONO-DIT-BIOT, Isabelle STIEVENARD donne pouvoir à Didier GUÉRINOT, Laurent VALLÉE donne pouvoir à Etienne CALLOUET, Damien PIERRARD donne pouvoir à Jean QUETIER, Sylvain BONENFANT donne pouvoir à Gwendoline PRESLES.

Absents, excusés :

Didier LEMOINE, Jean BARRIÈRE, Philippe ROMAIN, Jean-Jacques LEBRETON, Franck HAUDRECHY, Hugues BOURGAULT, Martine TIHY, Alain VIVIEN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200066405-20180705-CC-DD-38-2018-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018

La Communauté de communes est compétente à sa création en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), carte communale et document en tenant lieu. La commune de Bourneville-Sainte-Croix a saisi la Communauté de communes afin de lui demander de faire évoluer le PLU de Bourneville, l'objectif étant de permettre le développement d'une activité agro-industrielle déjà en place.
Pour cela, la Communauté de communes devra avoir recours à une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU. En effet, cette procédure peut être utilisée si le projet présente un intérêt général, ce même s'il est porté par une personne privée.
Le projet, porté par la société DUMESNIL, représente bien un intérêt général, dans la mesure où il permet de pérenniser l'activité agricole en place, avec la création à terme de 4 emplois et l'implantation d'un magasin de libre-service agricole. En supprimant le stockage de blé à découvert, qui induit de nombreuses nuisances visuelles et olfactives, il répond par ailleurs à une problématique sanitaire. Enfin, des aménagements de gestion des eaux pluviales seront réalisés.

Vu le décret n°2013-142 du 14 février 2013 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-54 à L.153-59 et R.153-15 à R.153-17, ainsi que L.300-6 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme de Bourneville approuvé le 25 novembre 2013 ;
Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme et Habitat du 13 mars 2018 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité rendu le 4 avril 2018 par les membres du Bureau communautaire ;
Considérant que le projet de la société DUMESNIL présente un caractère d'intérêt général ;
Considérant que le projet, situé en zone Agricole du PLU (Ar), n'est pas conforme aux règles en vigueur, et qu'il est donc nécessaire de procéder à la mise en compatibilité du PLU ;
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

➢ **ENGAGE** une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU Bourneville ;
➢ **DONNE** autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la réalisation du dossier.

Benoit GATINET
Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS SEINE (Eure)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et affichage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066405-20180705-CC-DD-38-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/07/2018
Affichage : 11/07/2018